



Accompagnement GE
« Diagnostic formation professionnelle »



Éléments de contexte :



La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » bouleverse le paysage de la formation professionnelle continue (FPC). Cette nouvelle réforme questionne à nouveau la façon dont les acteurs privés (entreprises, individus et organismes de formation) doivent appréhender et mettre en œuvre les dispositifs de formation.

Cette nouvelle loi permet des avancées très importantes et offre des opportunités qui mettent enfin la compétence au cœur du système.

Un directeur de GE disait « Notre matière première, c'est la compétence et notre valeur ajoutée passe par des investissements judicieux en formation ».



Présentation de l'offre d'accompagnement :

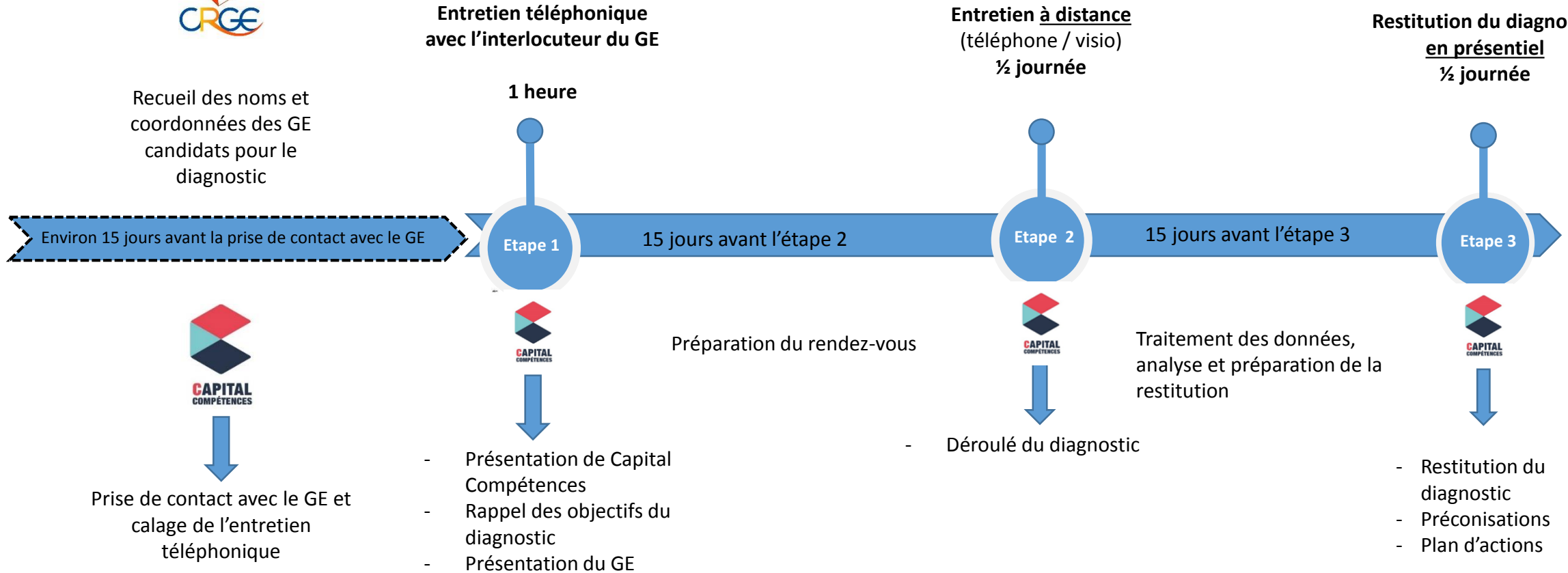


Et vous dans votre GE, maîtrisez-vous l'ensemble des dispositifs de la FPC ? Les mettez-vous en œuvre pour votre GE et au bénéfice de vos adhérents ? Optimisez-vous vos investissements formation ?

Afin de vous aider à mieux appréhender les dispositifs de la Formation Professionnelle Continue et à les mettre en œuvre, **le CRGE vous propose un accompagnement par le cabinet de conseil en formation Capital Compétences** sous la forme d'un **diagnostic de vos pratiques formation**. Ce diagnostic vous permettra de dégager quelques pistes d'amélioration de vos pratiques et vous aidera à optimiser vos investissements en formation.



Méthodologie du diagnostic :



Le diagnostic constitue une prestation globale dont les différentes étapes ne peuvent pas être réalisées séparément.



CAPITAL COMPÉTENCES ET VOUS

Capital Compétences, société de conseil en formation,

propose de vous accompagner et de vous aider à répondre à ces différentes problématiques et faire de la formation un réel investissement pour l'avenir de votre entreprise.



Définir
sa stratégie de formation

- ✓ **Comprendre et maîtriser** l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle et appréhender les critères des financeurs.
- ✓ **Mobiliser** ses collaborateurs et ses managers.
- ✓ **Construire** et mettre en œuvre ses projets de formation (plan de formation).
- ✓ **Formaliser et construire** des parcours de formation interne.
- ✓ **Mesurer** l'efficacité de ses investissements en formations.



Optimiser
son budget formation

- ✓ **Recherche** de financements (OPCA, Etat, Région).
- ✓ **Recherche et présélection** des organismes de formation en fonction de votre cahier des charges.



Intégrer
des nouveaux embauchés

- ✓ **Réussir** l'intégration de ses nouveaux embauchés.
- ✓ **Financer** ses parcours d'intégration.
- ✓ **Construire** ses fiches de postes et ses référentiels métiers.



Réaliser
les démarches administratives
de la formation

- ✓ **Gestion intégrale** de vos démarches administratives : de l'inscription des salariés aux stages au montage des dossiers de prise en charge.
- ✓ **Construction** de boîtes à outils formation et de supports pédagogiques.

Depuis 2014 toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles ont l'obligation d'effectuer une fois tous les

2
ans



Entretiens professionnels

6
ans



Formation salariés

L'employeur a aussi l'obligation d'assurer l'adaptation de ses salariés dès lors qu'il embauche un nouveau collaborateur ou que les postes évoluent.

Il doit aussi veiller à ce que ses salariés restent employables sur le marché de l'emploi.



CAPITAL
COMPÉTENCES



Coût de la prestation pour un diagnostic :



Etapes	Désignation	Durée	Coût de la prestation
Etape 1 : entretien téléphonique de préparation du diagnostic	Entretien téléphonique	1 heure	1 200 € HT
Etape 2 : Diagnostic	Entretien à distance	½ journée	
Etape 3 : Restitution du diagnostic	Entretien physique	½ journée	
TOTAL			1 200 € HT

Les conditions financières présentées ici sont valables pour un seul diagnostic. Elles tiennent compte du temps de production et d'analyse de Capital Compétences entre les différentes étapes.

Capital Compétences s'engage à restituer le plus justement possible l'ensemble des échanges dans un document de synthèse que le consultant remettra à l'interlocuteur du GE



Formalisation de l'accompagnement :



Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre accord en nous retournant un exemplaire paraphé et signé de cette proposition, avec la mention « Bon pour accord ».

xxxxxx, le xx xx 2019

Pour le GE

M/Mme _____

Fonction : _____

« Bon pour accord »

Pour le CRGE

Cyrielle BERGER, Directrice



Informations complémentaires :



Pour plus d'informations, contactez Etienne Lechat, chargé d'information juridique :

elechat@crge.com

07 88 63 89 19